

GRAND CONSEIL Les Vert'libéraux veulent donner les moyens aux communes neuchâteloises de mieux lutter contre le «littering». Pas qu'à coups d'amendes.

Sus aux déchets sauvages!

CONTEXTE

En juin, le Conseil national refusait de sanctionner le littering (le fait de jeter ses déchets n'importe où). L'abandon de ce projet de loi fédérale relance le débat dans le canton de Neuchâtel. Les Vert'libéraux demandent une base légale cantonale pour pouvoir mieux lutter contre ce phénomène.

VINCENT COSTET

«Il suffit de se promener sur les bords du lac le matin en été, avant le passage de la voirie. Ou en ville, à Neuchâtel, au Jardin anglais, le lendemain des sorties de discos. Vous verrez, le problème des déchets qu'on jette n'importe où est aigu.»

Mauro Moruzzi s'étonne même qu'on ne l'ait pas appelé plus tôt. C'est lors de la dernière session du Grand Conseil, le 22 juin, que le député vert'libéral a présenté sa motion pour «Lutter contre le fléau du littering». Le gouvernement neuchâtelois doit encore donner son préavis. Et «vu l'agenda», les députés diront ensuite, probablement dès la rentrée politique, s'ils souhaitent que le Conseil d'Etat empoigne sérieusement le balai.

Le président des Vert'libéraux neuchâtelois est optimiste: «Durant mon intervention, j'ai vu des hochements de tête approbateurs sur tous les bancs. Je rappelle aussi qu'en 2006, le député Laurent Favre avait signé un texte allant dans ce sens. En novembre 2014, le conseiller d'Etat nous avait dit dans un sourire que le Parlement fédéral étudiait la question. Mais aujourd'hui, la balle est à nouveau dans le camp du canton (lire encadré «Le National délègue».)»

Sans doute plus attentif que d'autres à la politique fédérale, le chef de la division Relations internationales du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à



Le Parlement fédéral a laissé tomber l'idée de légiférer sur le littering au niveau suisse. Le projet prévoyait d'infliger des amendes jusqu'à 300 francs. Pour les Vert'libéraux neuchâtelois, amender ferait partie d'une palette diversifiée de mesures destinées à résoudre le problème. KEYSTONE



«Il suffit de se promener au bord du lac pour le voir: le problème du littering est aigu.»

MAURO MORUZZI DÉPUTÉ VERT'LIBÉRAL AU GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS

l'innovation n'a pas mis longtemps avant de recycler le projet de loi fédérale abandonné et les vieux textes neuchâtelois des radicaux et des Jeunes Verts (lire encadré «Classement vertical...»).

Ses arguments: «Le littering est un véritable problème de société», qui pose des questions de «durabilité, de comportement, de gaspillage, sans compter les coûts que

tout cela engendre». En débattre devant le Grand Conseil est l'occasion d'une «prise de conscience» générale pour tendre à «acheter moins» et organiser un traitement des déchets plus efficace.

Le littering touche aussi les paysans. Ils ont dû abattre des bêtes qui avaient avalé des morceaux de canettes en alu broyées par des machines agricoles. «Ce

n'est pas un hasard si c'est Jacques Bourgeois, agriculteur lui-même, qui a porté ce dossier à Berne», note Mauro Moruzzi.

Coller des amendes aux négligents qui balancent joyeusement n'importe quoi n'importe où? L'objectif n'est pas d'instaurer «une réglementation répressive» pour le plaisir, mais de fournir aux communes «une base légale» pour pouvoir agir. La sanction pécuniaire ferait partie d'une «palette complète d'instruments légaux» destinés à endiguer le phénomène. «La possibilité d'amender», mais aussi «de sensibiliser dans les écoles ou de proposer des mesures incitatives aux commerçants» pourraient figurer dans le catalogue.

Pour le Neuchâtelois, c'est aussi «une image touristique de la région qu'il faut entretenir». ●

CLASSEMENT VERTICAL AU GRAND CONSEIL

Deux textes s'attaquant aux déchets ont été «bazarés lors d'un grand ménage d'objets parlementaires en souffrance», en novembre 2014 au Grand Conseil, rappelle Mauro Moruzzi.

Le premier datait de septembre 2006: le postulat du groupe radical demandait «des actions concrètes» et proposait que «l'Etat prenne des mesures pour lutter contre l'invasion toujours plus importante des emballages plastiques utilisés par le commerce pour la vente des produits, que ce soit pour le conditionnement des produits, mais également pour leur transport (sachets)».

Quatre ans plus tard, rebelote: une motion des Jeunes Verts lançait l'idée d'un «partenariat pour l'écologie» avec les commerces et restaurants, qui, en s'inspirant d'un projet de la ville de Genève, permettrait de «limiter drastiquement le volume des déchets induits par leurs activités» et pourrait «déboucher sur l'octroi d'un label».

Le National délègue

Le 16 juin, le Conseil national a refusé de sanctionner le littering, enterrant une initiative parlementaire du PLR fribourgeois Jacques Bourgeois. Une majorité de la Commission de l'environnement de la Chambre basse soutenait pourtant le projet formulé par le Conseil fédéral en réponse à l'initiative. «La majorité du Conseil national a estimé que ce n'est pas à la Confédération de légiférer en la matière. Elle renvoie la balle aux cantons» et aux villes, note Mauro Moruzzi dans sa motion.

Le littering coûterait 200 millions de francs

Le texte prévoyait des amendes jusqu'à 300 francs. Lors des débats, Jacques Bourgeois a rappelé que les coûts de l'abandon sauvage de déchets sont estimés à 200 millions de francs par année en Suisse: les trois quarts à la charge des communes, le reste pour les entreprises de transports publics. Donc, à l'échelle de la population neuchâteloise, cela représente environ 4,5 millions de francs d'économies potentielles. «C'est aussi dans le contexte du redressement des finances que j'ai déposé cette motion», précise Mauro Moruzzi. ●

LACS NEUCHÂTELOIS (1/6) Le joyau de La Brévine, curiosité géologique, inspire sportifs, promeneurs et parfois artistes.

Les Taillères, patinoire de légende et presque star de cinéma

HISTOIRES D'EAU

La saison chaude étant une bonne occasion de se rafraîchir la mémoire, nous avons plongé dans les archives de nos journaux pour redécouvrir les occasions où les eaux calmes du Pays de Neuchâtel avaient agité les esprits. Aujourd'hui, direction La Brévine.

Dans la «FAN», puis «L'Express» et «L'Impartial», le plus grand lac entièrement neuchâtelois est surtout surveillé pour sa glace: depuis la fin du 19e siècle, chaque hiver, les reporters informent les patineurs de l'état du lac. Mais c'est à l'état liquide que les Taillères échauffent les esprits. Car les ingénieurs de l'Ensa, élec-

tricien neuchâtelois «historique», ont vite compris tout le profit qu'ils pouvaient tirer d'une caractéristique essentielle de ce petit lac: il ne se vidange que par des failles souterraines. Ses eaux rejaillissent aux sources de l'Areuse, dont le débit peut donc être partiellement régulé grâce au lac.

Lors de la sécheresse de 1919, les usines électriques de l'Areuse doivent s'arrêter, faute d'eau. Emerge alors l'idée de rehausser le niveau du lac pour augmenter la réserve d'eau.

Après conflits et procès, ce n'est qu'en 1927 qu'une vanne peut être installée dans l'imposieux sous la rive du lac. Celui-ci gagne trois mètres pour atteindre son niveau actuel. La pratique de réguler la rivière grâce au lac est

progressivement abandonnée. Mais ce n'est qu'en 2015 que la vanne présente dans l'imposieux a définitivement été remplacée par un simple trop-plein.

Symphonie pastorale

Le lac a aussi ses célébrités: André Gide y a séjourné et écrit en 1894. Il n'a pas aimé, et n'est jamais revenu. Cinquante ans plus tard, Jean Delannoy adaptant sa «Symphonie pastorale» (parue en 1914), passe à La Brévine. Il renonce pourtant, au grand dam d'un chroniqueur de «L'Impartial», à y emmener l'actrice Michèle Morgan, car il fait -27 degrés. Le film sera tourné (en partie) à Rossinière (VD) et obtiendra le Grand Prix de Cannes 1946. ● LUC-OLIVIER ERARD

